

le principe sur lequel nous devons nous prononcer, ou sur lequel nous aurions dû nous prononcer. Mais me rendant compte que le vote, dans les conditions énoncées par le ministre à ce moment-là, serait interprété comme il a choisi de le faire hier soir, j'ai alors changé d'idée et me suis prononcé contre le bill à l'étape de la deuxième lecture. Ayant entendu ce que le ministre a dit hier soir, j'admets que je suis assez content d'avoir changé d'idée, car je ne puis accepter son interprétation de ce qui est arrivé, soit concernant ses propos sur l'amendement présenté par l'opposition officielle soit l'affirmation que nous avons adopté le bill en entier, sans autres modifications, sauf tous changements que le ministre ou le gouvernement pourrait vouloir apporter par la suite.

D'après ce que le ministre a dit hier soir, le gouvernement est prêt à modifier certains aspects du projet de loi. Mais, à mon sens, si l'on songe à la thèse du ministre, de tels amendements ne seraient pas plus acceptables que les amendements déjà proposée par ce côté-ci de la Chambre. Il ne peut avoir le drap et l'argent. Je préviens le ministre: le s'aventure sur un terrain dangereux lorsqu'il fait de la deuxième lecture une chose plus importante qu'un simple vote sur le principe du projet de loi. Il déprécie l'étude en comité plénier et restreint la possibilité offerte au comité plénier d'apporter des changements constructifs au projet de loi.

En fait, le ministre nous dit une chose qu'un nouveau député comme moi aurait peut-être dû apprendre il y a longtemps, c'est-à-dire que si l'on veut apporter des modifications nécessaires au projet de loi, il faut voter contre le gouvernement à chaque étape, sinon on vous en voudra. A mon sens, le ministre ne peut pas prétendre tenir compte des désirs des provinces; il ne peut pas prétendre refuser étendre la portée du projet de loi sous prétexte qu'on n'a pas assez discuté de la question avec les provinces.

Il ne peut pas faire une pareille déclaration et ignorer le fait pourtant bien clair que les provinces possèdent déjà des régimes acceptables de soins médicaux; ceux-ci auraient les qualités requises pour recevoir des subventions du gouvernement fédéral, mais n'y auront pas droit par suite des stipulations du projet de loi. Beaucoup de députés de tous les partis aimeraient modifier ces dispositions afin que cette mesure fournisse une assistance aux régimes provinciaux de services de santé au lieu de contribuer à les détruire. Hier soir le ministre a failli ébranler le programme tout entier; il nous a laissé entendre que toute tentative d'élargissement du projet occasionnerait des frais qui compromettraient l'ensemble du projet. C'est vraiment un réconfort de savoir qu'il s'inquiète du coût total de cette

nouvelle étape vers l'État-providence.

On fait constamment allusion au régime en vigueur en Saskatchewan. On nous cite en exemple certaines de ses mesures dont le gouvernement fédéral ne saurait sérieusement dévier.

Je signale au ministre et au gouvernement qu'on ne se préoccupe pas à l'heure actuelle du coût global du régime, mais plutôt des 26 p. 100 accordés au NPD à la suite d'un récent sondage Gallup portant sur la popularité des partis politiques d'un bout à l'autre du pays. Le ministre semble déterminé à offrir aux Canadiens un régime qui représente manifestement une orientation du gouvernement fédéral vers le paternalisme d'État, non pas comme un geste de collaboration qui risquerait d'être mal interprété par le public, mais en vue de présenter quelque chose d'inacceptable aux provinces où des régimes d'assurance soins médicaux ont été accueillis favorablement par la population. Le genre de régime qui existe en Colombie-Britannique, par exemple, a été soumis au critère de l'acceptation par le peuple. Ce critère, tout aussi démocratique, selon moi, que celui auquel a été soumis le régime de Saskatchewan, donnerait droit au genre d'aide prévue dans le projet de loi.

• (3.40 p.m.)

Si nous acceptons le projet tel que présenté par le ministre, certains services seront assurés et d'autres ne le seront pas, et je suis certain que le coût d'administration du projet s'élèvera tellement que le ministre s'en inquiétera peut-être. Le problème compliqué de répartir le coût des services dans les cliniques médicales du pays ne sera pas facile à résoudre.

Il n'y a pas que l'article 2 qui devra être modifié. Il faudra aussi apporter des amendements pour qu'il y ait dans les provinces divers assureurs. Il n'a jamais été prouvé qu'une organisation monolithique constitue nécessairement une épargne des fonds publics, et cependant beaucoup trop de Canadiens le croient. Il faudra aussi modifier l'article qui porte sur l'universalité, car ici encore il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre un régime qui obligera les personnes et les groupements plus fortunés, qui sont assurés individuellement depuis un grand nombre d'années, à adhérer à un régime monolithique administré par l'État. Cela coûtera cher en soi et n'est pas du tout nécessaire pour donner au pays une assurance satisfaisante de soins médicaux.

Par conséquent, j'exhorte le gouvernement à adopter une attitude différente à l'égard des amendements qui sont présentés au cours de l'étude du projet de loi en comité plénier. Il existe des raisons de saine économie pour la modification de plusieurs aspects du bill.